CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E108786** **VALABLE JUSQU'AU** **10/05/2027**

ÉDITÉ LE **18/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2007
Forme juridique : SAS

Capital : 12 300

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 498017961

Siret : **498 017 961 00042**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 5419092
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AU 837 185
Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AU 837 185

Situation fiscale et sociale : A jour au 20/04/2026

Raison sociale : **ARTIRENOV**

50 RUE DES PERREYEUX
49800 TRELAZE

Téléphone : 02 41 77 32 57 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.artirenov.com
E-mail : contact@artirenov.com

Responsabilité légale :
MAICAP (830 313 631) / MAICAP (830 313 631) / SION ALEXANDRE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 57 **Tranche de classification :** EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	11/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/09/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	12/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	27/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	12/04/2023
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/11/2026 14:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.